# Demande report de paiement des cotisations sociales (Crise énergétique)

* NOM, Prénom :
* Numéro de registre national :
* Adresse domicile :
* Numéro d’entreprise (BCE) :
* Nom de l’exploitation :
* Siège de l’exploitation :
* Adresse e-mail :

**Je demande un report de paiement pour ma cotisation trimestrielle provisoire non-payée:**

Report de paiement 4ème trimestre 2022  
 Report de paiement 1er trimestre 2023

**Motivation (obligatoire) :**

**Décrivez votre activité (votre secteur, précisément votre activité, etc.) et démontrez en quoi celle-ci est fortement impactée par la crise énergétique. Joignez obligatoirement les pièces justificatives afin que nous puissions constater l’impact de la crise énergétique.**

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..………………………………………………………………………………………………………………………….

**➢ Une simple demande pour obtenir un report de paiement n'est pas suffisante. La demande doit être suffisamment justifiée et comporter au moins les pièces justificatives demandées (copie des factures d'acompte pour 2021 et 2022, bilan ou autres éléments permettant de prouver la part de la consommation d'énergie (consommation de gaz et d'électricité) dans le total des frais professionnels/coûts de production).**

Ce document est à envoyer à [infocasi@groups.be](mailto:infocasi@groups.be) ou à GROUP S – CASI, Rue des Ursulines 2, 1000 Bruxelles.

La demande de report de paiement de la cotisation du 4ème trimestre 2022 doit être introduite auprès de la caisse avant le 15/12/2022. La demande pour le 1er trimestre 2023 doit être introduite avant le 15/03/2023.

Date : Signature :